



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1201

21 août 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)**
 – **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R**

À sa réunion tenue le 15 May 2026, la Commission d'études 4 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 4 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 doit être appliquée. Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative [CACE/1190](#) en date du 17 June 2026, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 17 August 2026.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 21 octobre 2026, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titre et résumé du projet de Recommandation

Document: Document 4/73

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse: <https://www.itu.int/md/R23-SG04-C/en>

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 4 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[RÉSOLUTION 770]

Doc. 4/73

**Description fonctionnelle à utiliser pour le développement d'outils logiciels
destinés à déterminer la conformité des réseaux à satellite non géostationnaire
ou des systèmes à satellites non géostationnaires du service
fixe par satellite dans la bande Q/V (37,5-39,5 GHz,
39,5-42,5 GHz, 47,2-50,2 GHz et 50,4-51,4 GHz)
aux critères énoncés au numéro 22.5L du
Règlement des radiocommunications**

Cette Recommandation contient des procédures à utiliser pour l'évaluation de la conformité d'un système à satellites non géostationnaires (non OSG) quelconque au numéro **22.5L** du Règlement des radiocommunications (RR), afin de garantir la protection des réseaux à satellite géostationnaire (OSG) dans les bandes de fréquences 37,5-39,5 GHz (espace vers Terre), 39,5-42,5 GHz (espace vers Terre), 47,2-50,2 GHz (Terre vers espace) et 50,4-51,4 GHz (Terre vers espace).
